



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

formation continue

Question écrite n° 65118

Texte de la question

M. Marc-Philippe Daubresse attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les difficultés de financement que connaît le dispositif des nouvelles formations d'ingénieurs (NFI) dans le cadre de la formation continue du fait du désengagement de l'Etat concernant l'aide accordée aux entreprises dans le cadre des NFI. Le dispositif des NFI permet des formations élaborées en concertation avec les entreprises afin d'obtenir des profils adéquats. Mais ce dispositif est différent et complémentaire des formations traditionnelles des ingénieurs : les cursus développés par les NFI s'appuient très largement sur la situation professionnelle des apprenants et leurs parcours personnel et professionnel. Les NFI ont un rôle social. Le dispositif accessible aux techniciens supérieurs leur permet d'accéder à la reconnaissance sociale et professionnelle d'un ingénieur. Il s'agit aussi d'une incitation pour les jeunes en formation BTS et DUT à entrer dans la vie active sachant qu'il existe des perspectives sérieuses de poursuite de formation avec une validation reconnue. Au niveau économique, les NFI permettent aux PME et PMI d'améliorer la lisibilité de leur encadrement et ainsi d'adosser leur développement national et international à des salariés dont les compétences sont validées par un diplôme d'ingénieur. De plus, le dispositif NFI nécessite un double tutorat entreprise-institut qui permet au tuteur-entreprise d'entrer dans un réseau privilégié de relations et de se sensibiliser à des méthodes modernes de conduite de projets. Il lui demande quelles mesures elle entend prendre pour remédier au désengagement de l'Etat dans l'aide accordée aux entreprises dans le cadre des NFI.

Texte de la réponse

Le ministère de l'emploi et de la solidarité a mis en place depuis plusieurs années deux dispositifs destinés au développement de l'accès aux professions d'ingénieurs et cadres supérieurs par la voie de la formation professionnelle continue. Ces programmes ont indéniablement joué un rôle positif, notamment s'agissant de la promotion de techniciens supérieurs. L'année 2001 doit être mise à profit pour faire évoluer ces programmes en favorisant l'accès à la formation par un soutien direct à la demande. Les différents ministères concernés, essentiellement l'éducation nationale, l'agriculture et l'industrie ont été informés de cette orientation dès l'adoption de la loi de finances pour 2001. Des solutions transitoires ont été recherchées avec ces derniers afin d'assurer la continuité des actions engagées. Un nouveau programme caractérisé par un accès individuel à une offre de formation labellisée est en préparation. Son principe reposera sur une aide personnalisée, faisant appel à des financements complémentaires, notamment de conseils régionaux et des Assedic pour les demandeurs d'emploi ainsi que d'organismes collecteurs paritaires agréés pour les salariés en activité. La mise en oeuvre du nouveau programme, prévue pour 2002, nécessite également l'appui financier des ministères précités. Cette approche par le soutien à la demande individuelle articulée autour d'un projet professionnel validé devrait permettre de développer l'accès au titre d'ingénieur par la voie de la formation professionnelle.

Données clés

Auteur : [M. Marc-Philippe Daubresse](#)

Circonscription : Nord (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65118

Rubrique : Formation professionnelle

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 août 2001, page 4465

Réponse publiée le : 26 novembre 2001, page 6784